

GRILLE DE RETRAIT DE POINTS SUR LA NOTE DE COMPORTEMENT POUR LES ÉLÈVES GARDIENS DE LA PAIX

Récidive : x2

ÉCHELLE DES SANCTIONS AVEC LE RETRAIT DE POINTS

(en plus de toute procédure disciplinaire distincte, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales)

Thème	Détails des fautes imputées (liste non exhaustive)	Retrait de points
MANQUEMENTS À LA DÉONTOLOGIE / AU DEVOIR D'EXEMPLARITÉ	Injures à supérieur hiérarchique	20 à 50
	Refus d'obéissance	20 à 40
	Non respect des consignes explicites et individuelles	10 à 15
	Non respect de l'obligation de rendre compte	10 à 20
	Commission d'un délit ou d'une contravention grave	
	Infraction à la législation sur les stupéfiants	50 à 60
	Délit au CR (CEA, grand excès de vitesse...)	30 à 50
	Violences délictuelles	30 à 60
	Violences contraventionnelles	30
	Ivresse publique et manifeste	30
	Manquement au devoir de réserve et à l'obligation de neutralité	
	Actes ou propos discriminatoires	20 à 50
	Manquement au devoir de réserve, à l'obligation de neutralité, à la laïcité et atteinte à l'image de la police (réseaux sociaux.....)	20 à 50
	Négligence professionnelle	
	Perte de matériel professionnel ou administratif (carte professionnelle, GPB, équipement individuel...) ou négligence avérée	15 à 25



Thème	Détails des fautes imputées (liste non exhaustive)	Retrait de points
MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS LIÉES À LA FORMATION	Retard (rassemblements, activités pédagogiques, couvre feu, garde...)	10 à 20
	Garde ou MIC volontairement non réalisée	20
	Manque de travail et/ou d'investissement	5 à 20
	Manque de respect (envers la hiérarchie, intervenants extérieurs)	5 à 20
PRÉSENTATION, HYGIÈNE, PROPRETÉ	Rasage	5
	Coupe de cheveux	5
	Tabagisme	5
	Propreté des chambres	2 à 10
	Présence de denrées périssables	1
	Appareils électriques non autorisés	3 à 5
	Entretien/non-respect des locaux	5 à 10
MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS LIÉES À LA VIE DANS LA STRUCTURE	Introduction ou consommation d'alcool dans l'école	20 à 40
	Non respect des règles sur la mixité	10 à 20
	Non respect de la voie hiérarchique	5 à 10
	Perte de clef/badge ou autre matériel propre à la structure	5 à 20
	Oubli d'effets professionnels ou personnels	5
	Dégradations volontaires au sein de l'école	15 à 30
	Injures entre élèves	15 à 40
	Défaut de transmission de l'arrêt de travail dans les 48 heures	10
	Retard de paiement des repas	2 à 5
	Trouble à la tranquillité et à la quiétude	15
	Salut obligatoire aux autorités hiérarchiques	5 à 10
MANQUEMENT GRAVE AUX RGS	Usage inapproprié d'une arme, manquement volontaire aux règles générales de sécurité sur l'emploi des armes	30 à 60